

**Fédération**

Section de Loire-Atlantique

**Syndicale**

Abonnement annuel 2 euros

**Unitaire**

FSU 8 pl. de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55 - fax : 02 40 35 96 56

Site internet : <https://fsu44.fsu.fr> - e mail : fsu44@fsu.fr

## *Mobilisons-nous pour gagner !*

Le gouvernement ment et il le sait ! Les moyens de financer notre système de retraites existent qui permettraient de revenir à 60 ans avec 37,5 annuités.

Le déficit annoncé est facilement absorbable en alignant les salaires des femmes sur ceux des hommes, en maintenant les senior·es dans l'emploi après 55 ans, en mettant fin aux exonérations patronales. Macron préfère satisfaire les exigences des patrons du CAC 40 et des marchés financiers. Il travaille à développer la retraite par capitalisation au détriment de notre système actuel.

Le coup de force du 49.3 vient de confirmer son mépris et sa surdité à nos revendications portées dans l'unité intersyndicale. Comme il confirme son mépris à l'encontre de la démocratie parlementaire. Neuf actif·ves sur dix sont contre cette réforme, la majorité de la population aussi. La répression policière et l'intimidation des cortèges ne lui suffisent plus. Le dogmatisme libéral, hostile aux travailleur·euses, au progrès social et à ses conquises autorise-t'il de brutaliser celles et ceux qui s'opposent à cette réforme et de brutaliser aussi les institutions ?

La bataille revendicative est désormais clairement une bataille démocratique. Le vote au Sénat, celui de la commission mixte paritaire réunie à huis clos n'ont pas eu raison de la contestation : le recours au

Dispensé de timbrage

déposé le 22 mars 2023

**POUR 44**8 pl de la Gare de l'État  
case postale n°8  
44276-Nantes CEDEX 2

## SOMMAIRE

- p 1-2 Édito
- p 2 Pôle emploi : c'est la contre-réforme de trop !
- p 3 L'extrême droite, toujours à combattre
- p 3 Le SNUTER, c'est la FSU territoriale
- p 4-5 Réforme des LP, une concertation orientée
- p 5 ADAGE, référencer pour mieux contrôler
- p 6 Grève féministe le 8 mars 2023

49.3 la relance.

**A nous de décider ensemble des modalités d'une mobilisation victorieuse !** En appelant à reconduire la grève le 16 mars, la FSU de Loire-Atlantique a encouragé le mouvement social. Comme d'autres l'ont fait dans les secteurs en action (raffinerie, ports, éboueur·euses, transports...), nous pouvons

décider la grève et participer au blocage de l'économie pour obtenir le retrait de la réforme. À nous dans les services et établissements d'échanger avec nos collègues sur les suites à donner pour forcer Macron à retirer son projet. La mobilisation gagne en détermination. Elle peut et doit encore s'amplifier !

Les enjeux de cette mobilisation sont nombreux. Une victoire marquerait une rupture avec l'idée ressassée à l'envi par nos adversaires qu'il n'y a pas d'autre alternative. Elle montrerait le chemin de nouvelles conquêtes sociales. Elle redonnerait sens à l'en-



gagement syndical qui les permet. Elle ouvrirait sans doute aussi d'autres horizons qu'une arrivée de

Le Pen au pouvoir en 2027. Le RN s'alimente de la frustration : il tirerait parti d'une issue défavorable aux luttes des salarié·es. Ne laissons pas s'installer cette musique et continuons de combattre l'extrême droite avec d'autres syndicats, associations et partis politiques, comme nous l'avons toujours fait.

Nous bloquons, le gouvernement débloque. Il est isolé : toutes et tous ensemble nous pouvons gagner.

tes et tous ensemble nous pouvons gagner.

*Céline PELLA et Bernard VALIN, le 19 mars*

## ***Pôle Emploi : c'est la contre-réforme de trop !***

Lors du Comité Social et Economique du 23 février 23, les élu·es SNU TEFI Pôle Emploi FSU Pays de la Loire sont intervenu·es sur l'évolution des règles de l'Assurance Chômage :

Depuis 5 ans, les privé·es d'emploi sont victimes de mesures gouvernementales profondément injustes qui les unes après les autres renforcent leur précarité :

- en supprimant temporairement leurs allocations chômage ou sociales, en lien avec un durcissement de la politique de gestion de la liste, entraînant l'augmentation des radiations
- en durcissant les conditions d'accès aux allocations chômage dans un 1<sup>er</sup> temps,
- en diminuant leurs allocations journalières (- 25 %) pour plus de 1 000 000 d'entre eux dans un 2<sup>ème</sup> temps,
- et maintenant en réduisant de 25 % leur durée d'allocations.

Qui plus est, ces mesures viennent accentuer un contexte de tension inflationniste où la question du maintien du niveau de vie est primordiale pour toutes et tous.

Depuis la crise sanitaire, le gouvernement stigmatise les privé·es d'emploi en leur faisant porter seul·es la responsabilité d'être au chômage sans jamais remettre en question le fonctionnement des entreprises dont certai-

nes profitent largement des aides de l'Etat pour battre des records de bénéfices et de dividendes.

Le gouvernement ne s'interroge jamais sur la question essentielle de la valorisation du travail, de l'attractivité des emplois, d'une reconnaissance salariale réelle, des conditions de travail, de la qualité de vie, et de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

De plus, les privé·es d'emploi subissent la dématérialisation obsessionnelle des services de Pôle emploi à l'origine de nombreux litiges et incompréhensions. Cela participe à l'augmentation de l'agressivité verbale, comportementale voire physique, mais aussi à l'explosion des menaces de tentatives de suicide de chômeuses et chômeurs qui ont augmenté de plus de 300 % depuis 2019.

Oui, le gouvernement, par ses mesures coercitives et anxiogènes exclusivement orientées vers les plus fragiles, a sa part de responsabilité dans la croissance des agressions à Pôle emploi.

Pour le SNU, seul leur abandon pourrait ramener un peu d'apaisement dans nos relations avec les usagers.

Pour le SNU, le service public est une richesse ; il réclame des moyens humains et une organisation respectueuse de l'accueil des personnes et de leurs besoins.

*Annie Claire VERGELIN-BARNESSE*

# *L'Extrême Droite, toujours à combattre, toujours à battre*

Depuis plusieurs années, sous couvert d'un discours policé et de nouvelles pratiques dignes, l'extrême droite tisse toujours plus sa toile avec comme objectif d'atteindre l'Élysée lors d'une prochaine élection présidentielle. La présence constante de Marine Le Pen aux derniers scrutins, l'arrivée de Zemmour dans le débat politique, les errements d'une partie des LR montrent bien que le poids de l'extrême droite en France se renforce, s'appuyant sur certains médias aux idées et pratiques réactionnaires.

L'extrême droite est décomplexée car légitimée dans les médias et la population. Elle s'autorise des apparitions, des déclarations qu'elle n'aurait pas faites il y a une dizaine d'années. Surfant toujours plus sur la colère populaire, la précarisation d'une partie du salariat, l'éloignement des périphéries d'une partie des Français·es, elle se veut être une alternative responsable.

Mais, sous le vernis, la réalité est tout autre et les idéologies raciste, d'exclusion, libérales sont toujours d'actualité. Ainsi, Reconquête, parti de Zemmour, s'oppose à l'installation d'un Centre d'Accueil de Demandeur·euses d'Asile à St Brévin, comme il s'était opposé à celui de Callac dans le centre Bretagne. L'installation de ce CADA a été votée par la mairie avec le soutien du conseil départemental. Un des arguments de Reconquête est la présence d'une école à proximité du CADA et donc la mise en danger des enfants. Ce délire récurrent crée le trouble dans la population locale et tend les relations dans la commune. Dans le même temps, le RN attaque au Tribunal Administratif la ville de St Nazaire pour s'opposer au versement d'une subvention municipale à SOS Méditerranée. Là aussi, l'argument est fallacieux : l'argent versé le serait mieux pour la population et revient l'antienne de « la France aux Français·es » et l'argent qui va avec.

Face à ces dérives idéologiques et ces actes, la FSU de Loire-Atlantique participe activement – comme elle l'a toujours fait - à un « collectif » regroupant organisations syndicales (CGT, Solidaires), associations (LDH, MRAP, FAL, AFPS...) et partis politiques de lutte contre l'extrême droite. La FSU était présente à St Brévin en février 2023 pour s'opposer à la manifestation de Reconquête contre le CADA. Plus de mille personnes ont participé à cette « contre-manifestation » et la presse a fortement relayé cette réussite. Les réunions assez nombreuses permettent d'échanger et de réfléchir à des initiatives communes contre l'extrême droite. La question de créer une section VISA en Loire-Atlantique se pose et il faudra que collectivement, la FSU y réponde. En participant le plus possible aux commémorations des victimes du fascisme de la seconde guerre mondiale dans le département, la FSU entend poursuivre le travail de mémoire nécessaire pour ne pas oublier ce que sont le fascisme et l'extrême droite.

Au plan purement syndical, la FSU a été à l'initiative d'une action intersyndicale avec CFDT, CGT, Solidaires et UNSA mais aussi l'association Patrons Solidaires pour obtenir la régularisation de trois sans papiers, deux salariés en CDI et un étudiant en alternance. La mobilisation initiée en octobre 2022 a payé puisque la préfecture a décidé d'une régularisation temporaire pour les trois. Ce n'est pas le résultat escompté mais c'est un premier pas.

A nous collectivement de poursuivre, d'amplifier ce combat car l'extrême droite, s'appuyant sur les politiques libérales actuelles, attend son heure. Il nous faudra être présent·es massivement pour s'y opposer dans les actes, les revendications et les projets.

*Bernard VALIN*



## *LE SNUTER : c'est la FSU Territoriale*

- **POUR QUI ?** Tous·tes les agent·es des collectivités territoriales et des établissements publics quels que soit leur métier, leur statut, leur employeur.

- **POUR QUOI ?** Défendre les salaires et les conditions de travail, les services publics, l'égalité professionnelle femmes/hommes, la protection sociale, la défense de l'environnement et les retraites...

La FSU Territoriale est sur le terrain pour défendre les agent·es des collectivités territoriales aussi bien individuellement que collectivement. Nous devons réfléchir collectivement à comment faire connaître le

SNUTER-FSU et comment faire adhérer le plus d'agent·es possible.

**En Loire-Atlantique, le SNUTER-FSU44** est, à ce jour, composé principalement d'ATSEM.

Lors des dernières élections professionnelles, une liste a été déposée à Vertou et un siège a été obtenu au CST (Comité Social Territorial) et à la F3SCT (ex CHSCT). Ce siège va permettre à la section SNUTER-FSU de Vertou de pouvoir défendre les droits, d'améliorer les conditions de travail contribuant ainsi au dialogue social avec la collectivité.

*Laurence GABILLARD-RIVEREAUD*  
secrétaire du SNUTER-FSU de Loire-Atlantique

# Réforme des LP : une concertation ... très orientée

Le SNUEP-FSU voit trois objectifs à la réforme des Lycées Professionnels : les transformer en centre de formation d'apprentissage, transférer les personnels au ministère du travail et sacrifier l'avenir des jeunes.

La mise en place du groupe de travail de suivi de la Transformation de la Voie Professionnelle (TVP) pouvait permettre d'y porter les exigences des personnels pour obtenir enfin une amélioration urgente et nécessaire de nos conditions de travail et des conditions d'études des élèves. Pas question pour nous de cautionner le bilan présenté par l'institution comme point d'appui à la nouvelle réforme de la voie pro !

La TVP empile des dispositifs pédagogiques sans cohérence entre eux qui ont entraîné une perte de sens du métier, une dégradation de la qualité des formations, une perte d'heures d'enseignement, un appauvrissement des contenus et un décrochage entre la qualification réelle des élèves et le diplôme obtenu.

Mardi 28 février 2023 une audience, non prévue dans l'agenda officiel du ministère, a eu lieu avec le cabinet Carole

Grandjean afin de tester certaines pistes retenues de leur concertation et recevoir les réactions « à chaud » des organisations syndicales présentes. Ces dernières ont réaffirmé leur opposition à cette réforme et ont acté positivement le renoncement de la ministre à augmenter les périodes de stages. Cependant, il est clair que les mesures présentées ne montrent toujours pas une volonté d'entendre les exigences des personnels et manifestent le refus d'une ambition à la hauteur d'une formation professionnelle scolaire de qualité.

Quelques exemples de pistes proposées :

- Des aménagements des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qui ne remettent pas en cause l'augmentation du temps de PFMP en terminale.
- Une évolution de la carte des formations (en aidant financièrement les régions pour les plateaux

techniques) qui n'évoque que des nouvelles filières dans le numérique et l'écologie et la promesse de la mise en chantier d'un vaste programme de reconversion sur des formations jugées solides. Peut-on le croire au regard de la gestion de la formation initiale et continue des personnels dans l'Éducation Nationale ?

- L'installation d'un bureau des entreprises dans chaque LP.

- Le dédoublement des heures en français et maths mais dans certains établissements seulement et en récupérant des moyens sans préciser sur quels dispositifs...

- La création d'options « modulaires » - sur 3 mois - pour que les élèves viennent « picorer » quelques compléments...

- La création de quelques formations « bac+1 » dans les LP, préparatoire à l'Insertion Professionnelle ou à l'entrée en BTS ...

- La systématisation d'interventions rémunérées des PLP dans les collèges, dans le cadre du futur dispositif découverte des métiers en 5eme... Interventions intégrées au PACTE enseignant : augmentation du temps de travail

contre augmentation de la rémunération ! Avec quels impacts sur l'organisation de l'enseignement au collège ?...

- Changement d'intitulé des diplômes « pour plus de lisibilité » sans précision sur les contenus liés aux changements d'intitulé.

- Implication dans le suivi des « décrocheurs lourds », à la main des chef-fes d'établissement en lien avec des structures extérieures sans que soit mentionnées les actuelles missions des MLDS (missions de lutte contre le décrochage scolaire) : serait-ce l'annonce de leur mise en extinction ?

- Intégration d'un ou d'une cheffe d'entreprise dans les Conseils d'Administration des Lycées Pro pour « répondre à la volonté des branches professionnelles »...

- Temps de concertation des équipes, hors temps de travail. Donc une charge supplémentaire de travail et le refus de reconnaître l'importance du travail en



## Réforme des LP : une concertation ... très orientée

---

équipe déjà réalisé dans les Lycées Professionnels pour faire réussir les jeunes en formation professionnelle.

Bref, la concertation ne permet pas d'entendre les besoins des personnels ni ceux des élèves mais relève des méthodes du ministère du travail qui méconnaît la formation initiale en LP, son histoire et les dispositifs déjà existants etc.

Des rencontres bilatérales (chaque organisation syndicale avec le Ministère) auront de nouveaux lieu fin mars et se clôtureront par une multilatérale (toutes les organisations syndicales avec le Ministère).



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

**Restons vigilant·es et mobilisé·es contre cette réforme des Lycées Professionnels avec le SNUEP-FSU !!!**

Pour lire une peu d'histoire sur la formation professionnelle, voici un article du journal n°92 du SNUEP-FSU Académie de Nantes, p.10 :



Pour plus de détail sur les grandes orientations de la réforme, lire le dernier article POUR44 sur le sujet, p.2 et 3, n°119, Décembre 2022 :



Mélanie MÈME

## ADAGE, référencer pour mieux contrôler

---

Avec ADAGE (Application Dédicée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle), la direction d'un établissement scolaire (collège-lycée) valide les projets culturels : sorties, interventions en classe ... Ce n'est pas, pour autant, la fin de la pape-rasse : il faut parfois envoyer dossiers et demandes papier.

En plus, cette plateforme n'est pas intuitive et la formation se fait par tutoriel. S'y atteler demande du travail en plus, payé en indemnités, ce qui est discutable (on veut un «vrai» salaire) et source de tensions entre collègues.

Et outre la possibilité théorique pour les chef·fes de ne pas valider le projet, c'est surtout celle de vérifier que chaque collègue s'investit et ne se contente pas - ringardise ! - de faire cours. Pour l'inspection, quel meilleur outil pour juger le « mérite » des personnels !

Enfin, comme souvent avec le numérique, se pose la question du traitement des données, de leur archivage...

Cyrille GUÉVENEUX, Michel DÉCHA



# Grève féministe le 8 mars 2023

Dans le cadre de la mobilisation sur les retraites, la grève féministe du 8 mars a pris une coloration particulière.

L'appel à la grève féministe a été préparé depuis plusieurs mois par l'intersyndicale CGT-FSU-Solidaires. Plusieurs initiatives ont ponctué l'année scolaire 2022-2023 dont le point d'orgue devait être la mobilisation du 8 mars : le stage intersyndical du mois d'octobre sur les discriminations subies par les femmes au travail ainsi que la réunion publique animée par Christiane Marty (comité scientifique d'Attac) le 19 janvier ont été l'occasion de mobiliser et d'appeler à la grève féministe du 8 mars. Le mouvement social, qui a commencé ce jour-là, a tout de suite mis en lumière la dégradation de la situation des femmes en matière de retraites induite par le projet gouvernemental.



C'est pourquoi l'intersyndicale a pleinement inscrit la grève féministe du 8 mars 2023 dans le mouvement de luttes contre la réforme des retraites. La grève féministe revendique l'égalité au travail et l'indépendance économique pour toutes les femmes. Les femmes sont toujours payées un quart de moins que les hommes et elles ont des pensions inférieures en moyenne de 40 %. Elles continuent de subir des temps partiels imposés.

La manifestation a réuni 2000 personnes qui ont défilé entre la place Royale, la place Bretagne avec la Carsat (lieu symbolique pour la retraites des femmes) et le Miroir d'eau où elle a rejoint le rassemblement interprofessionnel appelé par l'ensemble des organisations syndicales en lutte contre le projet Macron. Une prise de parole de 8 femmes précaires a clos ce rassemblement : pour la FSU, c'est une collègue ATSEM qui a rappelé les difficultés des conditions de travail et la faiblesse des salaires dans ce métier et qui a aussi attiré l'attention sur la situation de nos collègues AESH, elles aussi particulièrement exposées à la précarité. Le cortège féministe a été animé par les chorégraphies des Rosies (CGT-FSU) et par le chant des Pen sardines (Solidaires).

L'intersyndicale propose d'ores et déjà un nouveau rendez-vous féministe dans le département : un troisième stage intersyndical est prévu en octobre 2023 autour de la question de la santé des femmes au travail.



*Amélie DE SCHEPPER*